

AFFAIRE N° 16.- Acquisition de deux parcelles de terrain pour l'implantation de lavoirs.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les habitants de la Bretagne réclament depuis longtemps la création de lavoirs dans différents secteurs de cette région, à savoir :

- à Bois-Rouge ;
- à la Bretagne près de l'église ;
- à Bellevue.

Les terrains nécessaires à l'implantation de ces lavoirs pourraient être acquis avec MM. DAMBREVILLE Cyprès et GRONDIN Paul qui ont proposé 300 m² à raison de 1.000 Fm le mètre carré. A noter qu'un lavoir pourra être construit à Bellevue sur un terrain que possède la Commune.

Je vous prie de m'autoriser, en conséquence, à diligenter la procédure d'acquisition de ces terrains.

Les crédits sont prévus au chapitre 902, article 210 du Budget Communal.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Saint-Denis le 8 juin 1940
P. le Maire
Le Secrétaire Général
signé: Ph. Kessler
Pour copie vérifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
signé: Ch. Vergereau